



**Convention pour la protection des biens culturels en
cas de conflit armé**

Adoptée à La Haye le 14 mai 1954

Entrée en vigueur le 7 août 1956

- ↯ Préambule
- ↯ I. Dispositions générales concernant la protection
- ↯ II. De la protection spéciale
- ↯ III. Des transports de biens culturels
- ↯ IV. Du personnel
- ↯ V. Du signe distinctif
- ↯ VI. Du champ d'application de la Convention
- ↯ VII. De l'exécution de la Convention
- ↯ VIII. Dispositions finales
- ↯ IX. Règlement d'exécution de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé
- ↯ X. Protocole pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé
- ↯ XI. Résolutions
- ↯ XII. Etat des ratifications et adhésions

↯ Préambule